

Question procédure pénale

Par Joh63

Bonjour,

après une plainte contre moi, j'ai été auditionné il y a 4 mois. N'ayant pas de nouvelle, j'ai contacté la brigade par mail, la brigade m'a répondu : " votre affaire est toujours en cours, et l'adjudant chef reviendra vers vous au mois d'octobre". Je voulais savoir, lorsque l'adjudant chef reçoit ma convocation a une audience si je suis poursuivi, doit-il me la remettre dès qu'il la reçoit ? je trouve cela bizarre qu'on me réponde qu'on reviendra vers moi qu'au mois d'octobre. cordialement

Merci de vos réponses